



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

**AFFAIRE DU NAVIRE « NORSTAR »
(PANAMA C. ITALIE)**

CALENDRIER DES AUDIENCES PUBLIQUES

Hambourg, le 16 août 2018. Les audiences publiques en l'*Affaire du navire « Norstar » (Panama c. Italie)* s'ouvriront le lundi 10 septembre 2018, à 10 heures. Elles seront présidées par M. le juge Paik, Président du Tribunal.

Les audiences se tiendront selon le calendrier suivant :

Premier tour de plaidoiries : 10 – 13 septembre 2018

Panama

Lundi 10 septembre 2018 : 10 – 13 heures et 15 – 18 heures

Mardi 11 septembre 2018 : 10 – 13 heures (et 15 – 16:30 heures, au besoin)

Italie

Mercredi 12 septembre 2018 : 10 – 13 heures et 15 – 18 heures

Jeudi 13 septembre 2018 : 10 – 13 heures (et 15 – 16:30 heures, au besoin)

Deuxième tour de plaidoiries : 14 – 15 septembre 2018

Panama

Vendredi 14 septembre 2018 : 15 – 18 heures

Italie

Samedi 15 septembre 2018 : 15 – 18 heures

Accès aux audiences

Les audiences se tiendront dans la salle d'audience du Tribunal et seront ouvertes au public. Les membres du corps diplomatique et consulaire qui souhaitent y assister sont priés de contacter le [Bureau du Protocole](#) du Tribunal. Les membres du public sont les bienvenus et voudront bien s'inscrire au préalable auprès du [Service de presse](#). Les représentants de la presse sont priés de s'inscrire au préalable auprès du Service de presse au moyen du [formulaire d'accréditation](#).

A condition qu'il soit discret, l'enregistrement audio et vidéo des séances publiques est autorisé. Filmer n'est permis que sur autorisation spéciale du Service

de presse. Les équipes radio pourront brancher leur matériel d'enregistrement directement sur le système audio du Tribunal. La prise de photos (sans flash) pourra se faire pendant quelques minutes à l'ouverture et à la clôture des audiences.

Webdiffusion

Les audiences seront retransmises [en direct](#) sur le site Web du Tribunal. Un enregistrement vidéo de chaque séance pourra être consulté à la rubrique [Archives des webdiffusions](#) après la clôture de la séance. Les procès-verbaux d'audience seront publiés peu après sur le site Web du Tribunal.

Historique de la procédure

Par requête déposée le 17 décembre 2015, le Panama a introduit une instance contre l'Italie à propos d'un différend portant sur la saisie et l'immobilisation du « Norstar », pétrolier battant pavillon panaméen. De 1994 à 1998, ce dernier avitailait en gasoil des méga-yachts en Méditerranée. En septembre 1998, alors qu'il mouillait en baie de Palma de Majorque (Espagne), le navire a été saisi par les autorités espagnoles à la demande de l'Italie.

Par arrêt du 4 novembre 2016, le Tribunal a rejeté les exceptions préliminaires soulevées par l'Italie à la compétence du Tribunal et à la recevabilité de la requête du Panama.

Le Panama soutient que l'Italie aurait notamment enfreint les obligations prévues aux articles 87 (Liberté de la haute mer) et 300 (Bonne foi et abus de droit) de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et demande à obtenir réparation. L'Italie demande au Tribunal de rejeter l'intégralité des prétentions du Panama.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.